



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion



CTA du 17 octobre 2022

Déclaration préalable

Ce Comité technique académique se tient dans un **contexte marqué par une profonde colère sociale** liée à l'exaspération collective face à la hausse des prix, dont celle des carburants. Concernant l'éducation, le changement de ministre ne semble pas, à ce jour, indiquer un changement de politique éducative : les logiques néolibérales restent toujours en œuvre. Elles aboutissent à préparer la casse de pans entiers de l'éducation nationale, dont l'enseignement professionnel, en activant par le biais de « débats » locaux, de contrats locaux d'accompagnement et autres expérimentations locales (2h de sport hebdomadaire supplémentaires par exemple) des leviers territoriaux sources de profondes inégalités dès lors transformés en outils de casse de l'égalité d'accès à l'éducation sur nos territoires au profit d'une mise en concurrence générale.

Alors que la **pénurie de carburant** s'étend à tout le territoire, de nombreux collègues sont empêchés dans leur déplacement quand aucun transport en commun n'existe ou lorsque le covoiturage n'est pas possible comme pour des services partagés sur plusieurs établissements par exemple. Le transport des élèves est considéré comme une activité prioritaire par le gouvernement mais absolument aucune mesure n'est prise concernant le transport des personnels. Mme la Rectrice, il est primordial que des consignes de souplesse soient adressées à tous les chefs d'établissement et de services pour ne pas pénaliser des personnels placés de fait en grandes difficultés pour accéder à leur lieu de travail.

L'effondrement du pouvoir d'achat touche tous les personnels de l'Education nationale, et parmi eux plus particulièrement les personnels précaires, les AED, à l'encontre desquels vos services ont adopté une lecture très restrictive des conditions de CDIisation, les personnels de catégories C et les AESH qui, pour une partie d'entre eux, n'ont pas reçu leur paye au mois de septembre. Les infirmières et infirmiers scolaires attendent toujours l'octroi rétroactif du complément de traitement indiciaire et la mise en œuvre de revalorisations indiciaires légitimes, permettant à leur profession fortement féminisée d'atteindre le niveau de catégorie A type auquel elle a droit. Partout, la colère gronde face l'absence de mesure salariale digne de ce nom qui devrait commencer par une hausse générale et immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice, sans contrepartie. La colère s'amplifie,

après la journée de revendication du 29 septembre, car se confirme, jour après jour, le choix politique d'un partage des richesses en défaveur des salariés. Les ressources existent pourtant pour mieux payer les salariés et les fonctionnaires. Alors que le ministère ouvre des discussions sur les salaires, **la FSU rappelle son exigence d'une augmentation des salaires sans aucune contrepartie pour l'ensemble des personnels** et portera fortement cette revendication dans les rassemblements et manifestations de demain 18 octobre, dans chacun des cinq départements de l'Académie.

Ce CTA se tient aussi à la veille d'une **journée nationale d'actions et de grève dans l'enseignement professionnel** qui se ponctuera par un rassemblement à 14h devant le Rectorat pour crier : « *non à la mort du lycée pro !* ». La voie professionnelle se mobilise et s'oppose à une nouvelle réforme d'ampleur, portée directement par le Président de la République. Le but annoncé de cette réforme est de reformater la voie professionnelle initiale sous statut scolaire sur le modèle de l'apprentissage : cela se traduirait par l'augmentation des périodes de stage en entreprise des élèves au détriment de l'acquisition en classe de savoirs professionnels comme généraux. Il faut ici le redire clairement : **l'entreprise n'a pas la même fonction éducatrice et formatrice que la voie professionnelle, ni la même fonction émancipatrice**. De plus, annoncer vouloir modifier les cartes de formations pour les mettre en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises est une vision à courts termes et une erreur stratégique. En effet, la carte des formations doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux actuels et à venir (l'écologie, la prise en charge du grand âge, la nécessaire réindustrialisation, le numérique...). Chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix. Pour nos gouvernants néo-libéraux en responsabilité, nous n'éduquerions plus. Nous devrions fournir de la main d'œuvre à bas coût aux entreprises. Cela n'est guère surprenant puisque, depuis la rentrée 2022, la voie professionnelle est sous la double tutelle du ministre de l'Éducation nationale et de celle du travail. **La FSU et ses syndicats s'opposent fermement à cette vision libérale de l'enseignement professionnel qui nous ramène aux années 1920**, avant le vote de la loi Astier. En attaquant ainsi la formation professionnelle des lycées professionnels sous statut scolaire, le gouvernement signifie qu'une partie de la jeunesse, la plus fragile socialement, n'est pas attendue en formation mais dans les emplois les plus précaires, les moins qualifiés, les moins payés. C'est pour la FSU un objectif inacceptable.

Ce CTA portera sur le bilan de rentrée 2022. Pour la FSU et ses différents syndicats, ce bilan est particulièrement catastrophique. Dans tous les services et dans chacun des degrés, faute de moyens conséquents, les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves et des étudiants sont partout dégradées. Nous présenterons dans le détail nos analyses dans les différents secteurs tout au long de cette instance, mais cependant nous souhaitons affirmer dès son ouverture des situations particulièrement préoccupantes : dans le 1^{er} et le 2nd degrés, **les personnels AESH pas assez nombreux** sont placés en grande difficultés pour faire face à l'inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap de plus en plus nombreux dans des PIAL qui structurent une précarisation accrue

et une dégradation du suivi de ces élèves. Des **personnels contractuels** ont été lancés sans bouée dans le grand bain à la rentrée de septembre. Ces personnels, non-formés, sont seuls dans une classe en responsabilité aujourd'hui, quand ils et elles n'ont pas déjà jeté l'éponge. **La FSU le réaffirme : c'est de personnels statutaires dûment recrutés via les concours dont tous les élèves ont besoin.**

Le manque de moyens pour l'Ecole publique de la République devient aujourd'hui palpable sur chacun des territoires de notre académie : le rebond démographique dans le premier degré n'a pas été accompagné des recrutements d'enseignants nécessaires par manque d'un plan d'investissement massif dans l'Ecole : les places en ULIS et en ESMS manquent, les RASED manquent, les AESH manquent... pour transformer en réalité positive le projet d'inclusion scolaire sur notre académie. Les UPE2A manquent pour intégrer dans notre système scolaire les élèves allophones de plus en plus nombreux sur nos territoires. Les personnels remplaçants manquent déjà alors que l'on constate un rebond de l'épidémie de Covid et que les affections saisonnières automnales commencent. Les infirmières scolaires manquent pour faire face, à moyens constants, à une augmentation de la population scolaire et à une jeunesse qui nécessite une intervention accrue. La volonté politique de ne pas doter l'Education nationale d'emplois supplémentaires signe, pour la FSU, l'abandon de la lutte contre les inégalités de santé au service de la réussite scolaire. Dans le second degré, les 1089 collégiens supplémentaires aux prévisions n'ont conduit qu'à la création de... 13 classes supplémentaires, faisant ainsi bondir à la hausse les effectifs par classe. En LGT, les effectifs par classe de STMG explosent et malgré quelques trop rares ouvertures de classes, des élèves non admis par manque de place se retrouvent en souffrance dans des classes de première générale qui ont vu leur nombre être ajusté à la baisse. Enfin, les politiques néolibérales de déconstruction de l'Ecole publique, par le développement de l'apprentissage, commenceraient-elles, au regard des évolutions des effectifs en post-bac à fournir leurs effets néfastes (avec une perte de 560 étudiants de constat à constat) ?

Les responsables changent mais le degré d'entendement des revendications des représentants des personnels reste toujours aussi faible. Ainsi, le ministre a préféré passer en force sur le calendrier du bac en maintenant les épreuves de spécialité en mars, balayant les risques de démobilisation des élèves au troisième trimestre alors que les programmes seront loin d'être terminés. **La seule priorité donnée aux logiques de tri de Parcoursup est inadmissible.** En resserrant les temps des apprentissages et en accentuant la tension sur deux seules épreuves dont les résultats deviennent discriminants pour envisager les poursuites d'étude, le ministre se soucie bien peu du sort des élèves. **La FSU et ses syndicats continuent de demander le report des épreuves de mars à la fin d'année.**

Dans la même veine, nous pourrions croire sincères les propos adressés ce 14 octobre par le ministre à tous les personnels pour les inciter à une forte participation aux élections professionnelles de décembre. Or, nous devons constater que rien n'est fait pour permettre aux personnels de pouvoir amplement participer à ce vote quand, par exemple à

ce jour, les personnels AESH sont inscrits sur des listes électorales de quatre sources différentes, quand des personnels AED CDIés sont pour l'instant exclus des listes électorales ou que des personnels enseignants titulaires en temps partagés avec l'enseignement supérieur sont exclus d'une partie des votes auxquels ils pourraient participer. Le bilan négatif relatif à la faible participation des personnels aux élections professionnelles de 2018 ne semble toujours pas avoir été compris académiquement. C'est profondément regrettable et **la FSU demande que toutes les situations problématiques évoquées soient résolues positivement en temps utiles en amont de ces élections.**

Enfin, nous terminerons cette déclaration en reprenant ce que nous avons dit lors de nombreux CTA précédents. **Dans le cadre du dialogue social académique structuré par des instances représentatives**, nous rappelons que « *les comités techniques examinent notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations* ». C'est pourquoi nous souhaiterions savoir pourquoi le point sur la revalorisation de l'indemnitaire pour le service DSI², à l'ordre du jour de ce CTA, a été abordé dans un groupe de travail réuni dans la configuration du CTSA alors qu'il n'a jamais été présenté dans cette instance.

Les élus FSU au CTA de l'académie de Montpellier



U.
FSU.

JE VOTE

Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU